

DACP

REF : DACP2012059

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Tedjini-Michel MAÏZA

OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

EXPOSE :

Créé en 1924, le SIPPEREC est le partenaire public des collectivités territoriales dans les domaines de l'électricité des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des réseaux de communications électroniques. Cent collectivités y adhèrent sur 7 départements d'Ile de France : l'Essonne, les Hauts de Seine, la Seine et Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val de Marne, le Val d'Oise et les Yvelines.

1. La compétence électricité du SIPPEREC

Le SIPPEREC est autorité concédante pour le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité pour le compte de 80 communes adhérentes.

Il contrôle le service public de la distribution et la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF et garantit un service public de qualité. Le syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux pour des raisons esthétiques, et aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Enfin, il gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

1.1 Le service public de la distribution d'électricité

→ Le réseau de distribution en chiffres

- 9 073 postes de distribution
- 15392 km de réseau dont :
 - o 6 767 km en moyenne tension
 - o 8 625 km en basse tension dont 1 093 km de réseau aérien soit encore 12.70% du réseau basse tension
- le réseau dessert 1 732 522 usagers

1.1.1 L'activité du concessionnaire ERDF en 2011 :

→ La part du réseau aérien continue de décroître

La longueur du réseau aérien BT baisse régulièrement d'environ 5% par an, passant de 1 270 km en 2008 à 1 093 km en 2011

Cette évolution correspond à l'effacement du réseau toiture financé pour moitié par l'utilisation du fonds de partenariat géré par le syndicat. Le réseau aérien sur toiture représentait 5km fin 2011. Il est aujourd'hui complètement résorbé.

→ Des investissements en progression

ERDF a augmenté ses investissements de 17%. La part des investissements délibérés afin d'améliorer la qualité de desserte et d'assurer le renouvellement des ouvrages de réseau BT et HTA représente moins d'un tiers des investissements. La hausse des investissements concerne les postes source, les moyens d'exploitation et logistique qu'ERDF regarde comme ses biens propres. (+11.3 M€ soit 90% de la hausse globale). La part supplémentaire concernant le réseau concédé est de + 1.4M€.

La présentation en brut des investissements a pour conséquence d'empêcher la mesure de l'effort mené par le concessionnaire car les recettes perçues par celui-ci (60% de l'investissement lors du raccordement) ne sont pas comptabilisées.

ERDF a modifié la présentation des investissements dans le rapport d'activité de l'année 2011. Ce changement gêne toute historisation des investissements réalisés sur le réseau.

→ Amélioration de la qualité de distribution

La durée moyenne de coupure s'est légèrement redressée en 2011. Le temps de coupure moyen était de 28 minutes par abonné en 2011, soit 9 minutes de moins qu'en 2010. L'importance des coupures pour travaux ne cesse néanmoins de s'amplifier.

Concernant la qualité du patrimoine, un tiers des réseaux HTA a entre 10 et 20 ans. La part du réseau de moins de 10 ans est stable alors que celle de plus de 40 ans s'accroît. Près de 40% du réseau basse tension et des postes de distribution publique a plus de 40 ans.

→ Une clientèle moins satisfaite en Ile de France qu'au niveau national

Comme en 2010, les réclamations ont pour objet la relève, la facturation et les interventions techniques.

1.1.2. L'action du SIPPAREC, autorité concédante

→ Contrat de concession : un accord a été trouvé

Un accord a été signé avec EDF et ERDF le 20 avril 2011 :

- mettant fin à plusieurs différends relatifs aux subventions d'éclairage public et à la cartographie,
- créant un nouveau dispositif « maîtrise de l'énergie » basé sur l'obtention de certificats d'économie d'énergie ;
- instaurant un vaste programme d'enfouissement de tout le réseau fil nu,
- mettant en place un schéma directeur triennal d'investissement,
- améliorant la qualité de la desserte,
- prévoyant de nouvelles aides pour les familles en précarité

→ Le fonds de partenariat pour financer les travaux des communes

9.17 Millions d'€ ont été versés en 2011 pour financer la résorption du réseau toiture (3.01 millions), la réalisation de travaux d'amélioration de l'éclairage public (2.96 millions), les travaux d'enfouissement esthétique et la desserte des ZAC (3.2 millions).

→ Enfouissement des réseaux : une priorité d'ici 2019

Il reste 6 ans pour enfouir 1 094 km de réseaux électriques aériens et profiter des financements prévus par le contrat de concession et la convention de partenariat.

Sur le réseau aérien fil nu, l'enfouissement de ces réseaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est pris en charge financièrement par le SIPPAREC à hauteur de 60% et par ERDF pour 40%. La collectivité et les opérateurs télécoms (à hauteur de 8%) assument l'enfouissement des autres réseaux.

Le SIPPAREC en partenariat avec ERDF, a fait réaliser une étude ville par ville pour permettre aux élus et aux services voirie d'établir un programme pluriannuel d'enfouissement en maîtrisant leur budget. Cette étude a pour objectif d'estimer les coûts afférents à l'enfouissement des autres réseaux résidents sur les supports communs avec le réseau de distribution publique d'électricité.

En cas d'enfouissement coordonné avec des réseaux télécoms, le SIPPAREC propose aux villes une solution de préfinancement.

1.2 Le service public de la fourniture d'électricité

→ Hausse du chiffre d'affaire d'EDF

Les tarifs de vente de l'électricité ont été revalorisés le 1^{er} juillet 2011 engendrant une hausse du chiffre d'affaire, en dépit d'une érosion des consommations, liée à une année plus clémente d'un point de vue

climatique. Le nombre d'usagers aux tarifs réglementés de vente est de 1 604 398 et représente 92.6% des usagers de la concession.

➔ Les tarifs sociaux et la précarité énergétique sur le territoire de la concession

- EDF fait état de 31 769 foyers bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN), contre 29 560 l'année précédente
- Edf a dispensé 173 198 conseils tarifaires en 2011
- 17 532 personnes en difficulté de paiement ont été alimentées par le SMI (système de maintien d'énergie, limité à 1kVa avant la coupure)
- L'électricité a été coupée chez 7 286 foyers contre 5 222 en 2010
- EDF a contribué à hauteur de 2.225 millions d'euros au titre du fonds de solidarité logement. 27 138 foyers ont bénéficié d'une aide du FSL en 2011, pour un montant moyen de 105 euros, des chiffres stables par rapport aux années précédentes.

➔ 2011, une année de transitions pour le fonds social

L'avenant n°9 à la convention de partenariat, signé avec ERDF et EDF le 20 avril 2011, permet désormais d'élargir les actions du fonds social. Un nouveau programme vient compléter le dispositif existant d'aide au paiement des factures impayées et d'information des familles. Des subventions sont désormais accordées à des actions visant à résorber la précarité énergétique (financement de diagnostics thermiques, travaux de rénovation dans les logements des familles en précarité énergétique) ou à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux et les logements sociaux (radiographie thermique, DPE, matériels innovants...). S'y ajoutent des subventions à l'achat de lampes à diodes électroluminescentes et à des actions préventives (éco gestes).

1.3 Les raccordements : l'expertise du SIPPAREC pour aider les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser leur budget

Le SIPPAREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme une assistance pour examiner les propositions financières et techniques (PTF) adressées par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique. 40 villes ont souscrit à ce service.

L'assistance au raccordement s'est révélée nécessaire au regard des écarts constatés entre les propositions financières et techniques du concessionnaire (1 674 071€) et les chiffrages du SIPPAREC (185 270 €).

1.4 Le contrôle et la collecte de la taxe communale d'électricité

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la TLE s'intitule la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE). Elle n'est plus calculée sur les montants facturés mais sur les quantités consommées, par conséquent les sommes irrécouvrables ne viendront plus en diminuer le montant.

Les consommations d'électricité effectuées pour l'éclairage public sont désormais assujetties à la TCFE. Les tarifs « verts » (plus de 250 kVa) sont aussi taxés et le produit est perçu directement par l'Etat.

Pour compenser le coût d'adaptation des systèmes d'information, les fournisseurs d'électricité prélèveront à leur profit 2% du montant de la taxe en 2011 et 1% à compter du 1^{er} janvier 2012 pour frais de déclaration et de versement. Le montant de la taxe collectée s'est élevé pour les 80 communes à 50.3 millions d'euros en 2011.

2. La production locale d'énergies renouvelables

Afin d'aider les collectivités et établissements publics à développer des sources de production d'énergie renouvelables, le SIPPAREC propose des solutions « clefs en main » de centrales photovoltaïques et de réseaux de chaleur géothermique. Le syndicat valorise également les opérations d'efficacité énergétique. 51 collectivités sont adhérentes à cette compétence.

2.1 L'énergie solaire photovoltaïque

L'objectif du syndicat est d'aider les communes à rénover et isoler leur toiture en produisant de l'électricité localement via des cellules photovoltaïques.

En 2011, le SIPPAREC a assuré la maîtrise d'ouvrage de 20 installations de centrales photovoltaïques, représentant une puissance de 695 kWc pour une production prévisionnelle de 625 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle spécifique de 250 foyers de 4 personnes.

52.5 tonnes de CO2 sont ainsi évitées. En 2012, 17 installations supplémentaires sont prévues pour une puissance de 778.62 kWc.

2.2 La géothermie

L'objectif est d'aider les communes à produire de l'énergie renouvelable à moindre coût pour alimenter en eau chaude sanitaire et chauffage les logements collectifs, les entreprises et les équipements publics. En 2011, le SIPPEREC a accompagné 4 projets de géothermie : à Arcueil/Gentilly, Rosny sous Bois, Bagneux et Grigny.

2.3 Les certificats d'économie d'énergie (CEE) : le regroupement fait la force

Le processus pour obtenir des CEE est long et complexe, tandis que les seuils, élevés, sont difficiles à atteindre pour les collectivités. Aussi, le SIPPEREC propose aux collectivités de se regrouper pour fédérer leurs travaux d'économie d'énergie donnant droit à des CEE. 39 communes et offices publics d'habitat ont signé une convention avec le SIPPEREC.

Ce dispositif offre l'avantage de pouvoir générer des recettes pour les collectivités adhérentes à la compétence électricité. Le SIPPEREC regroupe les certificats, permettant ainsi une cession au meilleur prix et garantissant aux collectivités le meilleur retour sur leurs investissements. Plus de 67 GWh cumac ont été déposés auprès de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'environnement et de l'énergie), prenant en compte les travaux menés dans 17 collectivités différentes.

3. La compétence « Réseau urbains de communications électroniques et services de communications audiovisuelles »

→ Un patrimoine public de réseaux de télécommunications pour aménager en très haut débit le territoire

Le SIPPEREC a initié un « aménagement progressif et équitable de son territoire » pour permettre l'accès à tous (citoyens, entreprises...) au très haut débit.

A cet effet, le syndicat a contractualisé plusieurs délégations de service public concernant :

- Société Irisé : une infrastructure en fibre optique noire : permettant aux opérateurs de disposer de capacités en gros de télécommunications à l'échelle métropolitaine, qui est en service depuis 2001 et sur laquelle s'appuient 95% des offres ADSL et de nombreux réseaux initiés par les villes pour interconnecter leurs bâtiments.

En 2011, Irisé s'étend sur 696 km et a investi plus de 2 millions d'euros sur le périmètre de la concession.

- SEQUANTIC TELECOMS : un réseau de fibre optique pour la desserte des entreprises. Le réseau est en cours de développement et peut déjà raccorder toute entreprise à la fibre optique en moins de 3 mois. 29 opérateurs usagers sont actifs sur le réseau et raccordent 68 clients fin juin 2012.

- OPALYS TELECOM : un réseau sur fibre optique pour les particuliers dans 13 communes. Il compte 36 449 prises raccordables. 5 700 abonnés sont déjà raccordés. Le nombre de logements activés a augmenté de 60% par rapport à 2010. Le concessionnaire n'a pas fait évoluer son réseau depuis 2009, des discussions sont en cours pour poursuivre le déploiement. Le Comité a refusé le rapport d'activité 2011 par manque d'informations tant techniques que financières.

→ Le réseau pour les entreprises et les particuliers du territoire d'Europ'Essonne

Le SIPPEREC a délégué à la société TUTOR EUROP' ESSONNE la mission de concevoir, déployer, gérer techniquement un réseau de communications électroniques en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final et l'exploiter pour fournir des services de transport à l'opérateur. L'objectif est de desservir en fibre les 8 000 entreprises du territoire et tous les foyers en complément des déploiements FTTH prévus par les opérateurs privés (20 000 prises à réaliser au minimum sur le territoire des 10 communes de la communauté d'agglomération). Ce contrat a été signé en novembre 2011 pour une durée de 25 ans. Le réseau est en cours de déploiement.

→ Les réseaux câblés déployés sur 40 communes – Concessionnaire Numéricâble

Le SIPPEREC est autorité concédante de 13 réseaux de vidéocommunication confiés à NC Numéricâble, pour un total de 40 communes : plaques Nord (12 villes) et Sud (17 villes), Bezons, Cachan, Colombes, Epinay sur Seine, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Marolles en Brie, Montreuil pour un total de 496 743 prises raccordées.

En mars 2011, le SIPPEREC et Numéricâble ont signé un accord pour développer le très haut débit dans les 27 communes du Val de Marne avec l'aide financière du Conseil général. Ces accords prévoient la modernisation du réseau câblé existant dans 27 communes. 360 000 foyers auront ainsi accès à tous les services à très haut débit et notamment à l'Internet à 100Mbps au plus tard d'ici deux ans.

4. Les groupements de commandes

4.1 Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

Le SIPPEREC fédère un groupement de commandes d'électricité et maîtrise d'énergie rassemblant 147 communes et établissements publics d'Ile de France, soit une progression de 15% par rapport à 2010. Le groupement propose à ses adhérents un outil de suivi et d'analyse des consommations et coûts d'énergie, ainsi que des marchés permettant de réaliser diagnostics et audits énergétiques.

4.2 Le groupement de commandes de services de communications électroniques – 6^{ème} consultation pour 161 adhérents

Ce groupement compte 161 membres au 30 juin 2012, une progression de 20% par rapport à la précédente consultation. Le groupement vient d'attribuer l'ensemble des marchés de services de télécommunications pour la période 2012-2015, pour un budget global estimé à 35 millions d'euros sur trois ans. A volume constant et en année pleine, les tarifs obtenus pour une ville type de 35 000 habitants permettent d'obtenir une réduction jusqu'à 30% sur les services de transmission voix et données fixe par rapport au marché précédent.

4.3 Les systèmes d'information géographique (SIG)

Pour répondre aux besoins des collectivités en termes de SIG, le Comité du SIPPEREC a décidé de proposer au cours de l'année 2011 un groupement de commandes incluant diverses prestations : achat de données et mises à jour, constitution in situ de données sur le terrain, services applicatifs, assistance technique et formation, progiciels géomatiques, 16 collectivités sont déjà adhérentes, dont la ville de Paris, les premiers marchés ont été attribués courant 2012.

A la suite de ce rapport, et au vu des données spécifiques à la ville d'Aubervilliers détaillées en annexe, il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du rapport du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2011.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012059

Signataire : ED/ESP

OBJET : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu la circulaire n°2012-30 du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication,

Vu le compte administratif arrêté par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2011,

Considérant que la commune d'Aubervilliers est adhérente au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication,

DELIBERE :

PREND ACTE du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2011.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué